



Assemblée générale

Distr. générale
11 mars 2004

Cinquante-huitième session

Point 12 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/58/495 et Corr.1)]

58/231. Administration publique et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 50/225 du 19 avril 1996, 53/201 du 15 décembre 1998, 56/213 du 21 décembre 2001 et 57/277 du 20 décembre 2002 sur l'administration publique et le développement, ainsi que la résolution 2001/45 du Conseil économique et social en date du 20 décembre 2001,

Soulignant la nécessité d'initiatives de renforcement des capacités visant à mettre en place des institutions, à mettre en valeur les ressources humaines, à améliorer la gestion financière et à tirer parti de la puissance de l'information et de la technologie,

Rappelant que l'année 2006 marquera le dixième anniversaire de la reprise de sa cinquantième session consacrée à l'administration publique et au développement,

Se félicitant de l'adoption de la Charte ibéro-américaine de la fonction publique lors de la cinquième Conférence ibéro-américaine des ministres de l'administration publique et de la réforme de l'État qui s'est tenue à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) les 26 et 27 juin 2003¹,

Remerciant vivement le Gouvernement mexicain d'avoir généreusement accueilli à Mexico, du 3 au 7 novembre 2003, le cinquième Forum mondial Réinventer l'État,

Saluant les initiatives qui visent à promouvoir l'administration en ligne en tant qu'instrument au service du développement,

Saluant également l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire³ ;

¹ A/58/193, annexe II.

² Résolution 58/4, annexe.

³ A/58/152.

2. *Réitère* que l'efficacité, la responsabilité, l'efficience et la transparence de l'administration publique, aux niveaux national et international, ont un rôle décisif à jouer dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire⁴ et, dans ce contexte, souligne qu'il est nécessaire de promouvoir le renforcement des capacités administratives et de gestion du secteur public, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition ;

3. *Note avec satisfaction* que la Journée des Nations Unies pour la fonction publique a été célébrée le 23 juin 2003 et que des lauréats ont été désignés pour le prix Champion du service public décerné par l'Organisation des Nations Unies, qui a pour objet d'inciter les fonctionnaires du monde entier à faire de l'administration publique un instrument plus efficace au service du développement et, à cet égard, encourage les États Membres à participer au processus d'attribution du prix en présentant des candidatures ;

4. *Prend note avec satisfaction* de la Déclaration de Marrakech, adoptée par le quatrième Forum mondial Réinventer l'État, qui a eu lieu à Marrakech (Maroc) du 11 au 13 décembre 2002⁵ ;

5. *Remercie vivement* le Gouvernement de la République de Corée d'avoir offert d'accueillir à Séoul en 2005 le sixième Forum mondial Réinventer l'État ;

6. *Prie* le Secrétaire général de formuler des propositions pour célébrer au cours de sa soixante et unième session ordinaire, en 2006, le dixième anniversaire de la reprise de sa cinquantième session consacrée à l'administration publique et au développement ;

7. *Prie également* le Secrétaire général d'appuyer les échanges d'informations et la recherche et de faire connaître les pratiques efficaces et les services consultatifs qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire ;

8. *Engage* le Secrétaire général à continuer d'appuyer les initiatives qui visent à promouvoir l'administration en ligne en Afrique, en Asie et en Amérique centrale et dans les Caraïbes en tant qu'instrument au service du développement ;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

*78^e séance plénière
23 décembre 2003*

⁴ Voir résolution 55/2.

⁵ A/58/383, annexe.